

## **Avenant au Règlement du jeu «Jouez, Economisez »**

### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société AUCHAN FRANCE , ( Ci-après la « Société Organisatrice ») société anonyme au capital de 56 882 160 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille métropole sous le numéro 410 409 460, et dont le siège social est situé au 200, Rue de la recherche, cs 10636 59 656 Villeneuve d'Ascq organise sur le site [www.jouezeconomisez.auchan.fr](http://www.jouezeconomisez.auchan.fr) du 29 juin 2015 00h au 30 juin 2016 23h59 ainsi que dans ses 133 magasins AUCHAN cités en annexe 1 aux horaires d'ouverture.

(ci-après « la Période du jeu ») un jeu Ce jeu **gratuit et sans obligation d'achat**, est dénommé «**Jouez, Economisez » (ci-après le « Jeu »)**

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour le Jeu.

### **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

### **ARTICLE 3 : PARTICIPATION ET MODALITES**

#### **3.1. Participation**

Deux accès sont possibles :

- 1) Sur téléphone mobile, en flashant le QR Code présent sur l'affichette devant le produit présent dans le rayon du magasin.
- 2) Sur ordinateur, en se connectant sur le site [www.jouezeconomisez.auchan.fr](http://www.jouezeconomisez.auchan.fr)

Dans les deux cas susmentionnés :

Le joueur doit s'inscrire sur son mobile ou sur le site [www.jouezeconomisez.auchan.fr](http://www.jouezeconomisez.auchan.fr) et accepter le règlement de Jeu.

Il choisit sur le site le ou les produits avec lequel/lesquels il souhaite jouer.

Le joueur depuis le site internet ou son mobile découvre alors instantanément s'il a gagné. La mécanique de jeu est l'instant gagnant.

S'il est gagnant, le participant reçoit alors un courriel l'informant de son gain.

#### **3.2 Modalités de participation**

Le joueur (même adresse mail) peut sélectionner un maximum de **deux produits par mois** sur lequel il souhaite jouer.

S'il partage le jeu sur Facebook ou Twitter ou par courriel, il pourra sélectionner un produit supplémentaire. (Soit trois produits au total).

**Une seule tentative de jeu sera permise sur le même produit pendant toute la durée du Jeu.**

**Tous les mois** le client pourra sélectionner de nouveaux produits sur lesquels il décidera de jouer.

Les dates de session de jeu (à partir de laquelle il sera possible de jouer avec de nouveaux produits) sont disponibles en annexe 2.

Toute participation au jeu incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou enregistrées après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

Toute participation devra être loyale. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte d'un autre joueur au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

#### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le Jeu est basé sur le principe des instants gagnants prédéterminés.

Après s'être connecté au site [www.jouzeconomisez.auchan.fr](http://www.jouzeconomisez.auchan.fr) pendant la durée du jeu, l'Internaute doit, lors de sa première participation, avoir lu le règlement complet et remplir le formulaire d'inscription pour pouvoir jouer. Il doit saisir tous les champs obligatoires marqués d'un astérisque nécessaires à son inscription puis cliquer sur "valider".

Pour pouvoir jouer, le participant doit choisir un produit, puis gratter le coupon à l'aide de sa souris. L'internaute découvrira alors immédiatement par l'apparition d'un message instantané si le moment de sa connexion au jeu (est considéré comme le moment où il participe au jeu le moment où il a choisi le produit avec lequel il souhaitait jouer) correspond à un des instants gagnants prédéfinis lui permettant de gagner un lot. En cas de gain, le gagnant recevra un courrier électronique confirmant sa dotation, et lui précisant le moyen d'en bénéficier.

Chaque instant gagnant est dit «ouvert», c'est à dire qu'il débute à un instant précis prédéterminé (mois, jour, heure, minute, seconde). L'instant gagnant reste valide jusqu'à ce qu'il soit gagné par le 1er participant à partir de la date prédéterminé (mois, jour, heure, minute, seconde).

A chaque instant gagnant correspond une seule dotation. Le moment de la connexion retenu pour déterminer si un participant a gagné ou pas un lot, correspond au moment précis (au centième de seconde près) où ledit participant clique sur le lien « produit ». L'heure prise en compte pour déterminer ce moment est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu en France.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, c'est le premier participant à l'instant gagnant donné à être enregistré par le serveur qui se verra attribuer la dotation correspondante.

Si le moment de la connexion du participant ne coïncide pas à l'un de des instants gagnants disponibles, le participant ne gagne pas l'un des lots en jeu. Le site le remercie alors de sa participation.

#### **ARTICLE 5 : DOTATIONS**

Ces dotations sont à gagner tous les mois sur une période identique, sur la base du calendrier des sessions de jeu disponibles sur le site internet : [www.jouzeconomisez.auchan.fr](http://www.jouzeconomisez.auchan.fr)

##### **5.1 Dotations récurrentes mensuelles à chaque session mensuelle de jeu**

- 5000 web-coupons, le nombre de marques pouvant varier d'un mois à l'autre

- 1 000 produits 100% remboursés sur la base de 4 marques – 250 produits par marque d'une valeur maximum de 3€ (prix de vente conseillé)
- 46 cartes cadeaux Auchan (1x100€ / 15x10€ / 30x5€)

Aucune réclamation, aucun recours relatif aux lots ou à son attribution ne pourra être adressé à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

## **ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS**

Le web coupon est imprimable directement via un lien URL communiqué dans le e-mail reçu pour l'informer qu'il est gagnant.

Le 100% remboursé correspond à un code qu'il conviendra de présenter en caisse pour bénéficier de la gratuité de son produit.

Ce code est communiqué dans le courriel informant le participant de son gain.

La carte cadeau sera envoyée au domicile du gagnant, par lettre recommandée avec accusé de réception, sur la base de l'adresse postale communiquée au moment de l'inscription au jeu.

L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois jours de la réception, et par lettre recommandée avec accusé réception.

## **ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du Jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et/ou en cas de communication d'informations erronées.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 8 – Gestion des données à caractère personnel**

Pour participer au Jeu, les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone). Ces données sont destinées à la Société Auchan

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Auchan CSP Marketing,  
200, rue de la recherche  
CS 10636  
59656 Villeneuve d'Ascq Cedex

en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

## **ARTICLE 9 – Règlement**

### **9.1 Dépôt**

Le présent règlement complet est déposé à la SCP ELEGOET-HOLLANDE-VERGER, Huissiers de Justice associés sis 51 boulevard Victor Hugo (78300) POISSY.

### **9.2. Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve en cochant la case « j'ai lu et j'accepte le règlement ».

### **9.3. Contestation**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être envoyée à l'adresse suivante :

Mediaperformances, Opération « Jouez, Economisez », 24 Quai Gallieni (CS 80300)  
92156 Suresnes Cedex

Ceci, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

### **9.4. Consultation**

Le règlement complet est librement consultable et imprimable sur le site Internet :

[www.jouezeconomisez.auchan.fr](http://www.jouezeconomisez.auchan.fr)

## **ARTICLE 10 – Fraudes et loi applicable**

Toute fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation préalable des gagnants, qui pourront la refuser, afin d'utiliser, à titre publicitaire, leurs nom, prénom, adresse, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Ces données sont traitées par Auchan France et ses prestataires. Elles ont pour finalité l'organisation du jeu (participation, attribution des lots communication aux gagnants) et l'établissement de statistique. Elles sont nécessaires à la participation. Conformément à la loi, sur justificatif de votre identité, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, et de rectification ou suppression de vos données que vous pouvez exercer auprès de Auchan CSP Marketing, 200, rue de la recherche CS 10636 59656 Villeneuve d'Ascq Cedex

## ANNEXE 1 :

Liste des magasins participants :

ST PRIEST
VELIZY
RONCQ
ENGLOS
LEERS
PETITE FORET
NOYELLES
NICE
LE PONTET
AUBAGNE
ANNECY
CALUIRE
SCHWEIGHOUSE
STRASBOURG
DARDILLY
ILLKIRCH
VILLARS
LAXOU
MONT ST MARTIN
ST GENIS
SEMECOURT
MELUN
VILLEBON
LA DEFENSE
OSNY
PLAISIR
CERGY
MAUREPAS
MANTES
BRETIGNY
MARNE LA VALLEE
FONTENAY
BAGNOLET
MONTGERON
LOUVROIL
BETHUNE
GRANDE SYNTHÉ
DOUAI
ST OMER
MONTIVILLIERS
CALAIS
BOULOGNE

FACHES
DURY
VILLENEUVE 2
LE HAVRE
DIEPPE
CHAMBRAY
LE MANS
ST JEAN
BOULIAC
MERIADECK
LE LAC
OLIVET
PERPIGNAN
AVIGNON
TOULON
BEZIERS
PEROLS
PAU
MARSEILLE
MARTIGUES
TOULOUSE
GRASSE
TOMBLAINE
BESSONCOURT
BAR LE DUC
LUXEUIL
LOBAU
CENTRE 2
CLERMONT
AUBIERE
WOIPPY
BRIVES
MACON
BEAUVAIS
SARCELLES
ISSY
TAVERNY
SOISY
NOGENT
KREMLIN BICETRE
NOYON
MERU
VILLETANEUSE
NEUILLY
ARRAS

HIRSON
VIRY
CAMBRAI
CHERBOURG
MERS
VALENCIENNES
ST QUENTIN
ST NAZAIRE
DOMERAT
PERIGUEUX
LA COURONNE
TOURS
BLOIS
GIEN
BIGANOS
CHASSENEUIL
ST HERBLAIN
CHATELLERAULT
COGNAC
POITIERS SUD
ST CYR
CHATEAUROUX
ST SEBASTIEN
SETE
VALENCE
MONTAUBAN
BIAS
CASTRES
CAVAILLON
MANOSQUE
Epinay
Roissy
Avrillé
CROIX ST OUEN
GUEUGNON
AVALLON
TONNERRE
CLAMECY
COSNE COURS SUR LOIRE
CHATILLON SUR SEINE
SENS
LA CHARITE SUR LOIRE
SENNECEY LE GRAND
SEMUR EN AUXOIS
MULHOUSE



**Annexe 2 :**  
Sessions de jeu

- Du 27 juillet au 24 août 2015
- Du 24 août au 21 septembre 2015
- Du 21 septembre au 19 octobre 2015
- Du 19 octobre au 16 novembre 2015
- Du 16 novembre au 14 décembre 2015